



## Introduction



« Toute personne a le droit de fréquenter gratuitement une école située dans une circonscription scolaire, une zone d'écoles séparées ou un district d'écoles secondaires, selon le cas, où elle satisfait aux conditions requises pour être élève résident. » [Loi sur l'éducation, art. 32. (1)]

Toute personne a le droit de fréquenter une école de langue française si ses parents satisfont aux conditions de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. (Adaptation)

L'entrée à l'école est une étape déterminante dans la vie d'un enfant, car elle marque le passage de l'enfant au système institutionnel d'éducation et survient à un moment critique de son développement. Que l'enfant soit resté à la maison jusqu'à son entrée à l'école ou qu'il ait participé à des programmes préscolaires, une bonne planification de l'entrée à l'école peut influencer sur sa réussite scolaire à long terme. Son incidence peut en effet se révéler bénéfique sur l'attitude de l'enfant à l'égard de l'école et ce, toute sa vie durant, de même que sur l'acquisition de compétences en littératie et en numératie.

La publication du présent guide vise, d'une part, à faire connaître et à renforcer les pratiques efficaces en usage dans les écoles et, d'autre part, à favoriser l'éclosion de nouvelles idées et façons, à partir des résultats de recherches basées sur des preuves. Cette information aidera les conseils scolaires à planifier, en collaboration avec les parents et les organismes communautaires, l'entrée des enfants à l'école.

Ce guide a été conçu pour faciliter la démarche de planification pour les enfants qui entrent à l'école en septembre; toutefois, bon nombre des suggestions présentées ci-après peuvent être modifiées pour servir à d'autres moments de l'année scolaire.

Pour toute information sur l'éducation en langue française, consulter la *Politique d'aménagement linguistique pour l'éducation en langue française* du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

### Pourquoi élaborer un guide de planification de l'entrée à l'école?

Les enfants arrivent à l'école avec un bagage de connaissances et d'expériences vécues différentes, et sont à des stades de développement différents. Les jeunes enfants acquièrent leurs habiletés, leurs connaissances et leurs attitudes dans divers milieux, y compris le foyer, la garderie et la communauté. Ils arrivent à l'école avec un bagage d'expériences culturelles et de coutumes familiales différentes et, parfois, avec une connaissance limitée voire inexistante de la langue d'enseignement.



En raison des souvenirs qu'ils en gardent, les parents éprouvent parfois de l'appréhension à l'idée d'envoyer leur enfant à l'école.

Les études indiquent que si les parents et les enfants savent à quoi s'attendre, les enfants s'adaptent plus facilement à l'école et les parents et les enfants sont moins angoissés. En incluant les parents dans la démarche de planification de l'entrée à l'école, on contribue à tisser des liens entre le foyer et le système d'éducation.

La scolarisation des enfants ayant des besoins particuliers est plus complexe et nécessite une préparation et une coordination attentives. La planification de l'entrée à l'école devrait prévoir à l'intention des enfants et des parents suffisamment de temps pour se familiariser avec les routines de l'école et acquérir les habiletés qui facilitent la transition du stade préscolaire à l'école.

La planification de l'entrée à l'école a pour but d'aider les enfants à s'adapter rapidement au milieu scolaire, à tirer plaisir et satisfaction du fait d'apprendre et à développer une attitude positive envers l'éducation. Une entrée réussie augmente les chances de succès des enfants, de l'élémentaire jusqu'à la fin des études secondaires.

## Qui est l'auditoire cible de ce guide?

Ce guide propose aux membres du personnel scolaire appelés à travailler de concert avec divers autres professionnels, les parents\* et



les organismes communautaires une abondance de renseignements et de modèles qui leur permettra :

- d'explorer divers moyens de faciliter l'entrée à l'école de tous les enfants, y compris les enfants ayant des besoins particuliers;
- d'améliorer leur démarche de planification d'entrée à l'école.

« À l'école de langue française, le français est la langue du vécu quotidien. » (Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2004c, p. 36)

« L'entrée à l'école n'est pas seulement une expérience pour les enfants – elle marque aussi une étape importante pour les parents et les autres membres de la famille. Elle influence considérablement les routines et les liens familiaux. » (Rosenkoetter et Rosenkoetter, 1993, p. 13, traduction libre)

La règle générale de la *Loi sur l'éducation*, [art. 21. (1) a) et b)] est que tous les enfants doivent fréquenter l'école à partir de l'âge de six ans. Les exceptions à la règle sont spécifiées dans la loi.

La *Loi sur l'éducation* indique également que tout enfant qui « satisfait aux conditions requises » (art. 33) peut devenir élève résident à l'âge de quatre ans, pour

\* Dans ce guide, le terme *parent* désigne aussi les tuteurs et les tutrices.



entrer à la maternelle, ou à l'âge de cinq ans, pour entrer au jardin d'enfants [art. 34. (1) et (2)].

Ces conditions et droits s'appliquent à tous les enfants, incluant les enfants ayant des besoins particuliers.



La planification de l'entrée à l'école peut nécessiter la participation de nombreux organismes. L'école devrait travailler en étroite collaboration avec les parents afin de préparer une entrée à l'école harmonieuse pour leur enfant. Les parents devraient recevoir de l'école des renseignements en abondance pour les aider à familiariser l'enfant avec les routines de l'école et l'amener à développer les habiletés nécessaires à une entrée réussie. Il est possible que les parents reçoivent également des services de soutien des organismes communautaires – comme les fournisseurs de services préscolaires, de soins de santé et de services sociaux qui jouent un rôle important dans la démarche de planification de l'entrée à l'école. Au sein de l'école, l'entrée à l'école peut être planifiée en collaboration avec une coordonnatrice ou un coordonnateur ou une conseillère ou un conseiller pédagogique, la directrice ou le directeur d'école, le personnel enseignant et d'autres professionnels associés à l'école ou au conseil scolaire.

### Comment ce guide a-t-il été élaboré?

Ce guide est l'aboutissement d'un projet de recherches menées en Ontario et dans d'autres provinces ou pays sur la planification de l'entrée à l'école. Ce projet comportait deux volets.

1. **Une recension des recherches et de la documentation disponible.** Une imposante documentation fondée sur des résultats de recherches récentes basées sur des preuves et portant sur les pratiques de planification de l'entrée à l'école en Ontario, dans d'autres provinces, aux États-Unis, en Europe et en Australie a été dépouillée. Les points saillants de cette recherche sont résumés à l'annexe C.
2. **Une recension des pratiques courantes des conseils scolaires de l'Ontario.** Les conseils scolaires de l'Ontario ont acquis une grande expérience dans la planification et la mise en œuvre de démarches efficaces d'entrée à l'école de tous les enfants, y compris ceux qui ont des besoins particuliers. Le présent guide puise à cette source d'expertise et contribue à son expansion.



## Comment utiliser ce guide?

Ce guide vise à aider les conseils scolaires à revoir leurs démarches de planification de l'entrée à l'école. La note Politique/Programmes n° 11, *Le dépistage précoce des besoins d'apprentissage d'un enfant*, exige que les conseils scolaires élaborent une démarche de dépistage précoce des besoins d'apprentissage des enfants qui fréquentent déjà l'école. Ce guide sert de complément à cette démarche ainsi qu'à d'autres initiatives telles que l'initiative « Meilleur départ » du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ).

Les annexes présentées à la fin du guide sont structurées pour en permettre une consultation facile, par les conseils scolaires qui voudraient s'en inspirer pour élaborer leurs plans d'entrée à l'école. Les annexes A renferment des exemples de pratiques efficaces en usage dans les conseils scolaires, des protocoles, des hyperliens, des idées et des modèles se rapportant à plusieurs éléments-clés de la démarche de planification. L'annexe B décrit l'environnement actuel en Ontario en ce qui a trait à l'entrée des enfants à l'école. L'annexe C résume les principales conclusions dégagées de la recension de la documentation produite dans divers pays. Toute cette activité de recherche a fourni le cadre conceptuel et le contexte qui ont permis de dégager les lignes directrices et les pratiques efficaces présentées dans ce guide.

Le guide comprend également une courte liste de livres, d'articles et de sites Web pour les personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur des aspects particuliers de la planification de l'entrée à l'école.

Depuis la parution de la note de politique/programme n° 11, le Consortium régional de l'Est de l'Ontario a élaboré une trousse de dépistage et d'intervention précoces de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année intitulée *Dépistage précoce et continu* (CFORP, 1997) grâce à une subvention et à la supervision du ministère de l'Éducation de l'Ontario. La trousse comprend un guide d'accompagnement, des carnets d'élèves, des grilles d'études de cas, des fiches d'entrevues, des profils d'élèves et de classe.

